

Contrat d'Abonnement Parkings SPLAR - Aéroport Tarbes Lourdes Pyrénées

¹ ECRIRE EN MAJUSCULES D'IMPRIMERIE

N° de dossier :

Date :

Informations Générales Souscripteur ¹

NOM :

Prénom :

Nom de la Société :

Adresse de facturation :

.....

Code postal : Ville : Pays :

Numéro de téléphone (fixe) :

Numéro de téléphone (portable) :

E-mail :@.....

PLAQUE D'IMMATRICULATION DU VEHICULE*

<input type="text"/>							
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

**Indiquer ici la plaque d'immatriculation du véhicule principal du souscripteur c'est-à-dire le plus souvent utilisé lors de ses déplacements de/vers l'aéroport Tarbes Lourdes Pyrénées, la délivrance d'un QR code de secours pour la sortie permettra l'utilisation d'un autre véhicule par le souscripteur (voir article 4).*

1. Souscription Abonnement

1.1 Le souscripteur contracte un abonnement forfaitaire pour stationner sur les parkings de l'Aéroport Tarbes Lourdes Pyrénées (Parking Aérogare, Parking Sud ou Parking Nord). Cet abonnement permet l'enregistrement de la plaque d'immatriculation du véhicule dans le système d'ouverture/fermeture des barrières ainsi que la délivrance d'un QR code.

Il ne garantit pas la disponibilité d'une place de stationnement mais seulement un accès aux parkings.

1.2 La date de début d'abonnement ne peut-être antérieure à la date de souscription.

1.3 Pour toute souscription dont les factures seront réglées par une société, le cachet de la société est obligatoire sur l'exemplaire du contrat détenu par la SPLAR Aéroport Tarbes Lourdes Pyrénées.

2. Durée de l'Abonnement

Cochez la case correspondant à la durée de votre abonnement :

- 3 mois
 6 mois
 1 an

Date de début de l'abonnement : __ / __ / ____

2.1 Le présent contrat d'abonnement est d'une durée de**à compter de la première entrée du véhicule dans les parkings après souscription de l'abonnement.** A terme échu, l'abonnement n'est pas reconductible tacitement. L'abonné devra souscrire un nouveau contrat d'abonnement.

2.2. La plaque d'immatriculation du véhicule du souscripteur ou le « QR CODE » permet la sortie du parc jusqu'au dernier jour de l'abonnement.

3. Conditions Financières

Le prix du forfait est celui en vigueur à la date de début de l'abonnement. Le forfait est payable d'avance.

En cas de stationnement au-delà de la durée d'abonnement, le tarif classique s'applique. En cas de dépassement de la durée de stationnement sans renouvellement de l'abonnement de plus de 1 mois, l'aéroport se réserve le droit de déplacer le véhicule en fourrière.

4. Délivrance du QR-CODE

Le QR code sera délivré dans un délai de 48 heures après réception du contrat. Le QR CODE est transmis par email à l'adresse indiquée par le souscripteur ou retiré à l'Accueil PC Parkings situé niveau départs de l'aéroport Tarbes Lourdes Pyrénées.

Dans la mesure où la plaque d'immatriculation du véhicule du souscripteur est enregistrée, le QR code sera utilisé uniquement :

- En borne de sortie dans le cas où le souscripteur utiliserait un autre véhicule que celui enregistré ;
- En entrée et en sortie, dans le cas où le souscripteur utiliserait un véhicule 2-roues.

5. Perte du QR-CODE

En cas de perte du QR code ; le souscripteur doit immédiatement en informer le service des parcs. Un nouveau QR CODE sera généré et entraînera la désactivation de celui déclaré comme perdu.

6. Caractère Personnel de l'Abonnement

L'abonnement et le QR code associé est strictement personnel et non cessible. Il est attribué au souscripteur mentionné dans le contrat et ne peut être transféré à une autre personne ou entité. Toute tentative de cession ou de transfert de l'abonnement entraînera la résiliation immédiate du contrat sans remboursement des sommes versées.

7. Conditions d'Utilisation des Parcs

Le souscripteur déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement d'utilisation des parcs de stationnement qui lui a été remis en un exemplaire. Le souscripteur déclare l'accepter sans aucune réserve. Le règlement peut être modifié à tout moment et sans information personnelle au souscripteur. La version en vigueur est consultable en ligne sur le site internet de l'aéroport www.tlp.aeroport.fr/parkings

8. Résiliation

Le non-respect du règlement peut entraîner la résiliation de l'abonnement par la SPLAR Aéroport Tarbes Lourdes Pyrénées. Les sommes versées ne seront pas remboursées.

L'abonnement peut également être résilié par la SPLAR Aéroport Tarbes Lourdes Pyrénées. La résiliation de l'abonnement entraîne la désactivation du QR code et de la plaque d'immatriculation du véhicule du **souscripteur pour les sorties.**

9. Renouvellement

La demande de renouvellement peut se faire à tout moment. Un nouveau contrat sera signé et prendra effet après la date d'échéance de l'abonnement actuel.

10. Informatique et Libertés

Les informations recueillies sont destinées à la gestion des clients et des QR codes. Conformément à la loi « informatique et libertés », les utilisateurs bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant par mail à lde.parking@aeroports-laregion.fr ou par courrier à SPLAR Aéroport Tarbes Lourdes Pyrénées-BP 3 - 65 290 JUILLAN.

Ils peuvent également pour des motifs légitimes s'opposer au traitement des données les concernant. Le souscripteur s'engage à informer les utilisateurs de ces droits et de leurs modalités d'exercice.

Fait à Juillan, le __ / __ / ____ en deux exemplaires originaux dont un pour le souscripteur et un pour l'aéroport.

Pour la SPLAR Aéroport Tarbes Lourdes Pyrénées Raphaël BENAZETH, Directeur	Pour le Souscripteur Qualité